



# COMMUNIQUÉ

**VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023**

## **Sollicitation d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Morillon à la suite des intempéries et préoccupations autour de la station d'épuration du Syndicat intercommunal des Montagnes du Giffre**

L'ensemble du département de la Haute-Savoie a été classé en vigilance rouge, le mardi 14 novembre 2023 par les services de la Préfecture, en raison des fortes intempéries qui ont engendré un risque important de crues des rivières.

Si la situation a été préoccupante le 14 novembre en début de soirée et durant toute la nuit, notamment sur l'Arve et certains secteurs du Giffre, aucune victime n'est à déplorer et peu de biens ont été endommagés. Au cours de la journée du mercredi 15 novembre 2023, il a cependant été constaté un dysfonctionnement sur la Station d'épuration des eaux usées (STEP) du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG), situé au bord du Giffre sur la commune de Morillon.

Après de rapides recherches menées par l'exploitant du réseau, il s'avère que le bâtiment de la STEP n'a pas été touché, mais que les réseaux d'eaux usées à proximité de l'entrée de l'usine de traitement sont rompus. Plus précisément, les collecteurs d'eaux usées qui arrivent à la STEP et permettent de relier les communes de MORILLON, SAMOËNS, SIXT-FER-À-CHEVAL ET VERCHAIX à celle-ci ont été brisées par la crue du Giffre. Actuellement les eaux usées se déversent directement dans la rivière du Giffre.

Sous l'impulsion du SIMG qui a alerté les services de l'État en raison de la pollution du milieu naturel, une réunion d'urgence s'est tenue ce jeudi 16 novembre 2023 au matin, en présence du Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A) et de la commune de Morillon. L'ensemble des parties se sont entendues pour agir dès le début de la semaine prochaine afin de faire cesser cette pollution avérée du milieu aquatique dans le Giffre et engager des travaux à court terme pour rétablir le branchement du réseau d'assainissement à la STEP, puis à moyen terme pour mieux protéger les abords de la STEP en cas de nouvelle crue du Giffre.

En parallèle, la commune de Morillon sollicite auprès des services de l'État la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin d'engager une procédure d'indemnisation des biens assurés des particuliers, des entreprises et des collectivités endommagées.

Pour celles et ceux dont les biens situés sur la commune de Morillon ont été endommagés par ce phénomène naturel d'une intensité anormale, ils sont invités à saisir les services de la commune après avoir déclaré leur sinistre à leur assureur.

Mairie de Morillon  
5 place de la mairie  
74440 Morillon

04 50 90 11 22  
accueil@mairie-morillon.fr  
www.mairie-morillon.fr

